

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 octobre 2013

PRESENTS: E.HOYOS, *Présidente* ;
Dr J.P. BAILY, *Bourgmestre* ;
D.CADELLI, S.TRIPNAUX, R.DELBASCOUR, P.CHEVALIER, E.MASSAUX, *Echevins*;
A.WAUTHELET, L.VANDENDORPE, F.LECHAT, B.CREMERS, F.PIETTE,
J.JAUMAIN, C.EVRARD, L.DELIRE, D.CHEVAL, F.NONET, D.THIANGE, V.GAUX,
A.WINAND, F.LETURCQ, *Conseillers Communaux* ;
S.DARDENNE, *Présidente du C.P.A.S.* (siégeant avec voix consultative)
B.DELMOTTE, *Directeur Général* ;

OBJET : **tarification de la vente des plans de l'entité – exercices 2014 à 2019**

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu les articles L1122-30 et L1133-1 & 2, L3131-1§1-3° et L3132-1§1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Revu la délibération du Conseil Communal du 5 septembre 2008 relative à la tarification de la vente des plans de l'entité;

Vu que certains commerçants ont accepté de vendre ces plans dans leur établissement;

Considérant qu'il faut permettre aux commerçants une petite rétribution sur cette opération;

Vu qu'il y a lieu de préciser le prix maximum auquel lesdits plans peuvent être mis en vente dans les commerces;

Vu les dispositions légales et réglementaires ;

Sur proposition du collège communal;

Après en avoir délibéré ;

A R R E T E à l'unanimité :

Art.1. De fixer, pour les exercices 2014 à 2019 inclus, la tarification de la vente des plans de l'entité comme suit:

- **2,50 €** pour les plans de l'entité vendus par notre service Tourisme
- **3,00 €** pour les plans de l'entité vendus dans les commerces, la différence avec le prix de 2,50 € étant au profit du commerçant

Art.2. Le présent règlement sera transmis aux autorités supérieures aux fins légales et publié dans le respect du prescrit des procédures légales.

Ainsi fait et délibéré en séance à Profondeville, les jour, mois et an que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur Général,
B.DELMOTTE

La Présidente,
E. HOYOS

POUR COPIE CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

B.DELMOTTE

Dr J.P. BAILY